



Mis dehors par mes coloc - mes droits ??

Par **FloLox**, le **11/03/2011** à **09:34**

Bonjour,rnrnJe suis entré dans une colocation le 15 Novembre et j'ai été bouté de chez moi, par la menace, au mois de février. Retrouvé en hébergement d'urgence, j'ai préféré me taire de peur des répercutions mais aujourd'hui je mise sur mes droits à faire valoir. rn rnJe suis sur le bail, et n'ai jamais posé de préavis. Une autre personne a été prise pour sous-louer ma part. rn rnEn fait, une des colocs a eu la bonne idée de mettre en place le virement automatique sur son compte, pour le 5 de chaque mois. Et comme mes APL sont versés à l'agence, elle les demande au sous-locataire (en lui faisant payer le loyer plein pot) pour se faire de l'oseille sur mon dos. rn rnJ'ai été sorti parce que je touche de l'argent le 5 et que je voulais donner moi-même mon chèque, pour ma part, à l'agence à cette même date. Mais non, vous comprenez, il faut que cette fille ai son nom sur toutes les factures et fasse toutes les démarches administratives... rn rnJe suis en train de voir avec l'agence pour savoir quoi faire mais ils ne me rappellent jamais. rn rnPuis-je rentrer chez moi sachant que je suis sur le bail ? rnPuis-je demander à faire sortir les sous-locataires ? rnComment faire dans une telle situation ? Je suis conscient que de toute façon, même si je peux rentrer, ça va être la guerre contre moi dès que ce sera fait.....Mais je suis en formation et j'ai absolument besoin d'un appart et celui-ci m'arrange puisque je n'ai plus à payer de frais d'agence et compagnie. rn rnMerci à vous !

Par **FloLox**, le **12/03/2011** à **12:42**

Personne n'a de réponse ??

Par **corima**, le **12/03/2011** à **19:23**

N'attendez pas que l'agence vous rappelle, allez jusqu'à eux et vous ne sortez pas de l'agence tout pendant qu'ils ne vous ont pas répondu !
Vous êtes toujours sur le bail, si votre part de loyer n'est pas payée, vous allez devoir la payer alors que vous n'habitez pas les lieux.
Si vous n'arrivez pas à réintégrer votre co-location, allez porter plainte au commissariat. Faut arrêter de ne rien faire et rien dire de peur de représailles. Il faut vous affirmer et ne pas vous laisser faire comme ça !